

Le 14 mai 2012

## AGENTS CONTRACTUELS: LE GT FAIT DU SUR PLACE

La DGAC a présenté son projet de circulaire d'adaptation de la loi de sécurisation des agents non titulaires (loi n° 2012-347).

De nombreux points sont encore en attente d'arbitrage :

- Formateurs en langue : possibilité de gestion de l'ensemble des formateurs par l'ENAC avec amélioration du contrat (augmentation du salaire) mais pas de proposition d'intégrer un corps de fonctionnaire.
  - Pour FO il est indispensable au-delà de la rémunération de rechercher un corps d'accueil qui permette un réel déroulement de carrière.
- Epreuves d'accès aux concours et aux examens : concernant les corps des IEEAC et TSEEAC la DGAC veut imposer une épreuve d'anglais. FO a demandé que cette épreuve soit optionnelle.
- Maintien de la rémunération pendant la période de stagiaire : FO a demandé que la rémunération pendant la période de stage soit celle perçue précédemment si elle est plus favorable.

## Arbitrages rendus sur les scolarités et sur les affectations :

Attachés, Assistants et Adjoints : durée de stage d'un an sur le poste sans changement d'affectation.

**IEEAC** : dispense de scolarité si titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou si exercice depuis au moins 10 ans des fonctions du corps et maintien de l'affectation actuelle.

**TSEEAC**: dispense de scolarité si titulaire de la 2eme qualification ou si obtention de celle-ci ou d'une licence de contrôle avec mention d'unité. Maintien de l'affectation actuelle et dans le cas où l'agent souhaite devenir contrôleur d'aérodrome il sera affecté au plus près de son ancien poste.

**IESSA** : dispense de scolarité si titulaire de la QTS et sans changement d'affectation.

## Reclassement:

Les reclassements se feront sur la base prévue par chaque statut. Les années passées en qualité de contractuel seront comptées comme des années de titulaire pour le reclassement.

## Retraites:

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 il ne sera plus possible de valider des années d'agent contractuel comme des années de fonctionnaire. Les agents auront donc deux retraites (régime général/Ircantec et pension de l'Etat). FO a demandé qu'une information soit faite aux personnels.

Prochaine réunion jeudi 31 mai 2012.

Contacts: Vincent BACHELIER, Jean-Luc KITTERY, Pierre MEYBON

